



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E152727

VALABLE JUSQU'AU 08/11/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2011

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 531 962 983 00049

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145593053

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145593053

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : JEREMY MARTIN

22 ALLEE DES PEUPLIERS  
62280 ST MARTIN LES BOULOGNE

Téléphone : 06 23 11 38 70

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@entreprise-jeremy-martin.fr

Responsabilité légale :

MARTIN JEREMY ARTISAN / MARTIN JEREMY GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Serrurier métallier, Tailleur de pierres)	09/11/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	09/11/2022
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	09/11/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	09/11/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	09/11/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	09/11/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.